

L'ACEPP

LE RÉSEAU NATIONAL DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS. UN MOUVEMENT PARENTAL, ÉDUCATIF ET CITOYEN

- Un réseau d'un millier d'initiatives et de lieux d'accueil gérés par les parents sur tout le territoire : multiaccueils, garderies périscolaires, microstructures, cantines, ludothèques, lieux parents enfants, lieux passerelles, centres de loisirs, relais assistantes maternelles, maisons des parents, intergénération, ateliers d'éveil culturel, services itinérants...
- Un réseau fédératif avec trente associations implantées dans les départements et les régions couvrant une soixantaine de départements.
- Un mouvement qui s'engage pour la reconnaissance du parent comme premier éducateur de l'enfant.

SES ACTIVITÉS

- Soutien et conseil pour la création et la gestion de lieux d'accueil à participation parentale
- Diffusion d'informations et de documentation
- Formation de parents bénévoles, de salariés des services et lieux d'accueil Petite enfance, de jeunes en insertion
- Recherches-actions pour soutenir le respect de la diversité et la collaboration parents-professionnels
- Accompagnement de la démarche participative dans les projets de la Petite Enfance
 - Actions de développement social (rural et urbain)

Association des collectifs enfants parents professionnels

29, rue du Charolais 75012 Paris

tél. 01 44 73 85 20 - fax : 01 44 73 85 39

info@acepp.asso.fr

www.acepp.asso.fr



Label Parental ACEPP

www.labelparental-acepp.com



LIÉUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, ASSOCIATIONS, COOPÉRATIVES ET ORGANISMES MUTUALISTES

POURQUOI UN LABEL ?

Le "Label Parental Acepp" permet :

- d'afficher son **identité** parentale
- de valoriser ses principes et ses pratiques comme étant un gage de **qualité**
- de s'inscrire dans une **démarche dynamique de progression**, pour garder vivant son **projet "parental"**

QUI EST LABELLISÉ ?

C'est le lieu d'accueil, géré par une association, une coopérative ou un organisme mutualiste, qui est labellisé. Ses pratiques, ainsi que celles du gestionnaire, doivent répondre aux vingt-huit critères qui définissent le "Label Parental Acepp".

AUTOUR DE QUELLES VALEURS ?

- la non-lucrativité
- la collaboration parents-professionnels autour de l'enfant et du projet d'établissement
- le respect de la personnalité de l'enfant et des pratiques familiales des parents
- l'ouverture à tous et le respect de la diversité
- la participation de toutes les familles dans la-gestion et l'organisation du lieu d'accueil
- la responsabilité citoyenne et solidaire vis-à-vis de l'environnement local.

QUELS CRITERES ?

Vingt-huit critères (vingt fondamentaux et huit complémentaires) organisés en **quatre thématiques** définissent le "Label Parental Acepp" :

1. **La structure gestionnaire garantit la coopération parents-professionnels.**
2. **La recherche de la qualité d'accueil de l'enfant est la préoccupation première.**
3. **La place des parents est reconnue et effective.**
4. **La place des professionnels est reconnue comme garante du fonctionnement quotidien.**

COMMENT OBTENIR LE « LABEL PARENTAL ACEPP » ?

Tout d'abord, s'inscrire dans la démarche auprès de l'Acepp ou sur :
www.labelparental-acepp.com

L'ensemble du réseau Acepp accompagne et anime les réflexions pour l'obtention du "Label Parental Acepp".

A l'issue de la procédure d'obtention du label, les lieux d'accueil de la petite enfance labellisés pourront utiliser le logo du "Label Parental Acepp" dans leur communication, se retrouver sur le site www.labelparental-acepp.com et partager leurs expériences avec l'ensemble des autres lieux labellisés.

Le label est obtenu pour 3 ans.